

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015

OBJET

04 – ACCEPTATION FONDS DE CONCOURS CCEG

N° 2017-12-04

NOMENCLATURE : 7.8

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Elisa DRION

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE

Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCÉ

Gil RANNOU donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29

présents.....23

ayant un pouvoir.....5

absent1

votants.....28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu l'attribution par la communauté de communes Erdre et Gesvres, en séance du conseil communautaire du 8 décembre 2017, d'un fonds de concours pour la construction et l'aménagement de la médiathèque de la commune de Treillières ;

Vu l'article L 5214 – 16V du code général des collectivités territoriales modifié par loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 148, il convient d'accepter le fonds de concours attribué, d'un montant de 250 000 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 POUR décident :

- D'ACCEPTER le fonds de concours d'un montant de 250 000 €, attribué par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, pour la construction et l'aménagement de la médiathèque.

Pour extrait conforme,

Le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-
04-DE
Date de réception préfecture :